PROCES-VERBAL N°1
DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
15 DECEMBRE 2008

Présents :

Monsieur Gauthier MOREUIL, Président de la CAS

Messieurs Serge ELOI, Personnalité qualifiée Volley-Ball
Serge RAINERI, Représentant des Sociétés Sportives
Joseph BRONDE, Représentant des Agents Sportifs
Clément GOURDIN, Personnalité qualifiée Juridique
Bruno CHATEAU, Représentant des Sportifs
Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV
Christophe HAFFNER, Représentant des Entraîneurs

Assistent :

Mesdemoiselles Lisa SINANIAN, Représentante du CNOSF (suppléante)
Florence BLANCHARD, Juriste FFVB conviée par le Président de la CAS

Excusés :

Messieurs Francis CARMONA, Représentant de l'ANPE de Choisy-le-Roi
Michel COGNE, Directeur Technique National

Ordre du jour :

				PAGES
1		EXAMEN DES AGENTS 2009		3
2		ANALYSE DES TABLEAUX DE RESSOURCES HUMAINES 2008/2009 DES CLUBS ET D'UN ECHANTILLON DES CONTRATS DE TRAVAIL DES JOUEURS ET JOUEUSES DE LA LNV		3
3		POINT SUR LE PROJET DE REFORME DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX AGENTS		3 à 4
4		QUESTIONS DIVERSES		4

Le Président
Gauthier MOREUIL

Date de rédaction : 07/01/2009
Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°10 du 20/01/2009
Date de diffusion : 22/01/2009
Auteur : Gauthier MOREUIL

17 Rue Georges Clémenceau – 94607 CHOISY LE ROI CEDEX
Téléphone ***01 58 42 22 22***
Télécopie 01 58 42 22 32

Le Président désigne Monsieur Serge ELOI comme Secrétaire de Séance.

La moitié des membres de la Commission étant présents, celle-ci peut valablement délibérer.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour, lequel était joint aux convocations ce dont la Commission lui donne acte.

1. EXAMEN DES AGENTS 2009

Le projet de programme et d'épreuves de l'examen 2009 est lu et débattu, avant d'être adopté à l'unanimité.

L'examen se déroulera au mois de mars 2009 (2ème quinzaine), de manière conjointe avec celui de la Fédération Française de Football. La date de l'examen sera donc fixée ultérieurement par la FFF.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 14 Février 2009.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité.

Le programme de l'examen et le dossier d'inscription seront mis en ligne sur le site Internet de la FFVB, rubrique « Agents sportifs ».

Le jury d'examen chargé du choix des sujets de l'épreuve spécifique ainsi que de la correction des épreuves sera composé du Président et de Messieurs ALORO et CHATEAU, désignés par le Président.

2. ANALYSE DES TABLEAUX DE RESSOURCES HUMAINES 2008/2009 DES CLUBS ET D'UN ECHANTILLON DES CONTRATS DE TRAVAIL DES JOUEURS ET JOUEUSES DE LA LNV (DOCUMENTS COMMUNIQUES PAR LA CACCP)

La Commission constate que, suite à ses recommandations, un article relatif aux agents sportifs a été ajouté dans le modèle de contrat de travail et qu'une colonne « honoraires agents » a été ajoutée dans le modèle de tableau de ressources humaines.

La Commission se réjouit de cette collaboration avec la CACCP, qui permet un meilleur contrôle de l'activité des agents sportifs.

Afin d'améliorer encore celui-ci, la Commission va suggérer à la CACCP d'ajouter également une colonne « nom agents » dans le modèle de tableau de ressources humaines.

3. POINT SUR LE PROJET DE REFORME DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX AGENTS

Certains points de la réforme méritent d'être soulignés :

- suppression de la licence d'agent sportif pour les personnes morales, avec possibilité pour les agents sportifs de constituer une société pour l'exercice de leur activité,
- possibilité de mettre à la charge du club la rémunération de l'agent sportif du joueur,
- possibilité pour les agents extracommunautaires de mandater un agent sportif licencié en France,
- durée indéterminée de la licence.

Ce projet de loi devrait être discuté à l'Assemblée Nationale au cours du premier trimestre 2009.

Parallèlement, les travaux se poursuivent concernant le projet de décret d'application. Dans ce cadre, le CNOSF a été consulté par le Ministère de la Santé, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et n'a pas manqué de répercuter les propositions formulées par le groupe de travail de la Commission Sport Professionnel.

4. QUESTIONS DIVERSES

Les courriers destinés aux clubs professionnels de la LNV (en copie aux clubs de N1), aux joueurs et entraîneurs professionnels de la LNV (sous couvert des clubs) et aux agents non licenciés vont pouvoir être envoyés avant l'examen 2009.

Dès que le projet de loi sera adopté, la Commission souhaite que de nouveaux courriers soient envoyés afin d'informer les clubs, les joueurs et les entraîneurs de l'évolution du cadre législatif relatif aux agents sportifs.

Le Président,
Gauthier MOREUIL

Le Secrétaire de Séance,
Serge ELOI

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 07/01/2009
Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°10 du 20/01/2009
Date de diffusion : 22/01/2009
Auteur : Gauthier MOREUIL